

## **COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS BUREAU DU 13 SEPTEMBRE 2016**

### **POINT 1 – AMENAGEMENT RURAL / EAU / ASSAINISSEMENT**

#### **1) Attribution des subventions assainissement non collectif**

**Accord du Bureau à l'unanimité** pour attribuer des subventions aux particuliers dans le cadre du dispositif d'aide à la réhabilitation de l'assainissement non collectif pour un montant total de 4 000 € (subvention critères sociaux).

#### **2) Convention de gestion des espaces naturels sensibles entre La Roche-sur-Yon Agglomération et le Conseil Départemental de la Vendée pour la période 2017-2019**

**Accord du Bureau à l'unanimité** pour approuver la convention de participation financière 2017-2019 entre le Conseil Départemental de la Vendée et La Roche-sur-Yon Agglomération relative à la gestion des espaces naturels sensibles de Piquet et de Basse Lardière avec une subvention du Conseil Départemental de ces actions à hauteur de 70% de la dépense, avec un plafond de 1 500€/ha/an.

### **POINT 2 – EQUIPEMENTS SPORTIFS**

#### **1) Mise à disposition des équipements sportifs auprès des collèges et lycées publics et privés et établissements d'enseignement supérieur et professionnel, autres organismes : actualisation de la tarification**

**Accord du Bureau à l'unanimité** pour déterminer les tarifs de mise à disposition des équipements sportifs auprès des collèges et lycées publics et privés ainsi que des établissements d'enseignement supérieur et professionnel et autres organismes :

- . Piscine par couloir de 25 mètres (4 couloirs de 25 mètres maximum) : 14,85 €
- . Installation spéciale (patinoire) : 22,81 €

## POINT 3 – HABITAT

### **1) Subventions habitat privé**

**Accord du Bureau à l'unanimité pour :**

- attribuer **34 demandes de subventions, dont le total s'élève à 68 151 €**, réparties comme suit :

- Cadre de Vie : 4 demandes pour un montant de 3 000 € ;
- Handilog : 3 demandes pour un montant de 7 151 € ;
- Qualit'hab Propriétaires Occupants : 1 demande pour un montant de 4 000 € ;
- Eco-accession : 26 demandes pour un montant de 54 000 €.

- rejeter :

- le dossier N° CV 020-2016, demande de subvention Cadre de Vie, au motif que l'étiquette énergétique du logement est insuffisante,
- les dossiers N° CV 024-2016 et N° CV 025-2016, demandes de subvention Cadre de Vie, au motif que les ressources du demandeur dépassent les plafonds en vigueur.

- procéder au retrait de la subvention N° EA 068-2015, subvention Eco Accession, annulation à la demande du bénéficiaire au motif que le projet n'a pas pu aboutir.

### **2) Charte de gestion relative au suivi et à la programmation du logement locatif social sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération**

**Accord du Bureau à l'unanimité** pour approuver la charte de gestion relative au suivi et à la programmation du logement locatif social sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération.